1007882001

DATE DEPOT :	2010-09-13
NUMERO DE DEPOT :	78820
N° GESTION :	1954B10765
N° SIREN :	542107651
DENOMINATION :	GDF SUEZ
ADRESSE :	16-26 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/08/09
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 02/09/2010 Bordereau n°2010/2 850 Case n°37 Ext 16031
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

PASCAL ZELIN

GDF SUEZ

Société Anonyme au capital de 2.224.473.335 euros

Siège social : 16-26 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 9 août 2010

Pouvoirs déposés 18/8/10

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL n° 732

Étaient présents :

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué
M. Edmond ALPHANDÉRY , Administrateur
M. Jean-Paul BAILLY, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Olivier BOURGES, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. René CARRON, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
M. Patrick PETITJEAN, Administrateur
Mme Gabrielle PRUNET, Administrateur
M. Thierry de RUDDER, Administrateur
Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateur

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
13 SEP. 2010
N° DE DÉPOT 78820

Par conférence téléphonique :

Mme Anne LAUVERGEON, Administrateur

M. Richard GOBLET d'ALVIELLA, Censeur

Par conférence téléphonique :

M. Philippe LEMOINE, Censeur

M. Dirk BEEUWSAERT, Directeur Général Adjoint
M. Jean-Marie DAUGER, Directeur Général Adjoint
M. Gérard LAMARCHE, Directeur Général Adjoint
M. Yves de GAULLE, Secrétaire Général

M. Eric DULON, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise

.....

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal PLOCQUE, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 15h20 sous la présidence de M. Gérard MESTRALLET.

Le Président présente les excuses de M. Albert FRERE, Vice-Président, MM. Jean-Louis BEFFA, Pierre-Franck CHEVET, Paul DESMARAIS Jr, Ramon FERNANDEZ, Pierre GRAFF et Pierre MONGIN, Administrateurs.

Il précise que MM. FRERE, BEFFA, CHEVET, FERNANDEZ et GRAFF, absents, ont donné mandat pour être représentés à la présente séance.

Il présente également les excuses de Mme Florence TORDJMAN, Commissaire du Gouvernement.

.....

V. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

A. Constatation du montant du capital de GDF SUEZ au 30 juin 2010

M. Yves de GAULLE rappelle qu'il appartient au Conseil de constater le nombre et le montant nominal des actions émises par GDF SUEZ entre le 1er janvier et le 30 juin 2010 et résultant de la levée d'options de souscription d'actions.

Le Conseil constate que, pendant cette période, 395.068 actions nouvelles de 1 euro nominal ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions provenant de 4 plans différents.

Le prix d'émission, après ajustement, des actions nouvelles ainsi créées est de :

- EUR 15,71 pour 37.338 actions (plan du 20 novembre 2002)
- EUR 12,39 pour 102.143 actions (plan du 19 novembre 2003)
- EUR 16,84 pour 190.176 actions (plan du 17 novembre 2004)
- EUR 22,79 pour 65.411 actions (plan du 9 décembre 2005)

Ces souscriptions représentent une valeur d'émission totale de EUR 6.545.412,28 correspondant à un prix de souscription moyen de EUR 16,57.

En conséquence, le capital social est augmenté de EUR 395.068 par émission de 395.068 actions nouvelles de 1 euro nominal, créées jouissance du 1er janvier 2010, entièrement libérées, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le capital est donc porté de EUR 2.260.976.267 à **EUR 2.261.371.335.**

La différence entre la valeur d'émission des actions EUR 6.545.412,28 et leur valeur nominale EUR 395.068 constitue une prime d'émission de EUR 6.150.334,28 qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront le droit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Modification des statuts

En conséquence de la constatation qui précède, le Conseil décide :

- de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la façon suivante :

"ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.261.371.335 euros. Il est composé de 2.261.371.335 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées. "

- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

Imputations et prélèvements sur les primes d'émission

Le Conseil décide :

- d'imputer l'ensemble des frais liés à ces augmentations de capital sur le montant des primes d'émission correspondantes

- et de prélever sur ces mêmes primes d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

Sur la proposition du Président, le procès verbal de la présente délibération est établi et approuvé séance tenante.

B. Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues

M. de GAULLE rappelle qu'au terme des programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2007 dans sa 6eme résolution et par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2008 dans sa 10ème résolution, GDF SUEZ détient 36.898.000 de ses propres actions qui ont été acquises en vue de leur annulation.

L'Assemblée générale mixte du 3 mai 2010 dans sa 15ème résolution a autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'administration à réduire le capital social en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10 % par période de 24 mois, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée générale.

Selon l'AMF, les actions acquises en vue de l'annulation doivent être annulées dans les 24 mois de leur acquisition.

Parmi les 36.898.000 actions autodétenues, 24.500.000 actions ont été acquises au cours du premier semestre 2008 et 12.398.000 actions l'ont été au cours du second semestre 2008.

Par ailleurs, les levées d'options de souscription du premier semestre 2010 ont entraîné la création de 395.068 actions et l'augmentation de capital réservée aux salariés (opération Link 2010) qui interviendra fin août 2010 entraînera la création de 24.700.000 actions environ.

Afin de compenser cette dilution du capital, d'être en conformité avec la position de l'AMF pour les 24.500.000 actions acquises lors du premier semestre 2008 et d'éviter de devoir procéder à une nouvelle réduction de capital avant la fin de l'année 2010 correspondant aux 12.398.000 actions acquises au cours du second semestre 2008, il est envisagé d'annuler la totalité des 36.898.000 actions autodétenues.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration décide de faire usage de l'autorisation de réduire le capital qui lui a été accordée et de :

- réduire le capital social de EUR 36.898.000 pour le ramener de EUR 2.261.371.335 à EUR 2.224.473.335 par voie d'annulation de 36.898.000 actions de 1 euro nominal chacune détenues par GDF SUEZ

- imputer sur le poste « primes d'émissions » un montant de EUR 1.377.800.021 correspondant à la différence entre la valeur comptable des actions annulées soit EUR 1.414.698.021 et leur montant nominal total de EUR 36.898.000

- de modifier en conséquence l'article 6 (capital social) des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.224.473.335 euros. Il est composé de 2.224.473.335 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées. »

- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

Sur la proposition du Président, le procès-verbal de la présente délibération est établi et approuvé séance tenante.

.....

Fait à Paris, le 11 août 2010
Le Secrétaire du Conseil d'administration

Patrick van der BEKEN